

# Une renaissance rurale impérative

Mots clés: RD Congo, ruralité, développement rural, fiscalité, CENADEP

## Quel avenir pour les politiques agricoles cohérentes en RDC ?



Auteur(s): Baudouin Hamuli Kabarhuza

Date de publication: Novembre 2009

Catégorie(s): Politique agricole, planification, décentralisation, recherche scientifique • Dynamique paysanne

Province(s): Kinshasa • Bandundu • Équateur • Province Orientale • Nord-Kivu • Sud-Kivu • Maniema • Katanga • Kasai-Oriental • Kasai-Occidental • Bas-Congo

Partenaire(s): SOS FAIM

Nombre de pages: 2

Identification: F-EPCJ-E2-P1-1



F-EPCJ-E2-P1-1

Les ressources minières et forestières suscitent un véritable engouement, au détriment de véritables forces productrices comme l'agriculture. Les lois minière, forestière et agricole doivent être harmonisées car seul le développement de la production vivrière permettra de sortir la population de cette existence qui se limite à la survie, tout en sauvegardant le fabuleux patrimoine naturel de la RDC.

Le plaidoyer en faveur de politiques agricoles cohérentes à travers le monde est l'un des principaux axes du travail de *Défis Sud*. Lorsque l'ONG congolaise Cenadep<sup>1</sup>, partenaire de SOS Faim, a proposé de consacrer un dossier à la question de l'avenir de ces politiques en République démocratique du Congo, le comité éditorial de la revue a approuvé le projet. Une équipe de journalistes congolais a été mise en place. Le dossier qui suit est le fruit de leur travail.<sup>2</sup>

### Baudouin Hamuli Kabarhuza

Directeur général du Cenadep (à Kinshasa et au Bas-Congo) et coordonnateur national de la Conférence sur la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs. Hamuli Kabarhuza est également l'auteur du livre « Donner sa chance au peuple congolais », paru chez Karthala en 2002.

### Lectures conseillées sur la reconstruction en RDC

**Nouveau voyage au Congo** : les défis de la reconstruction, revue *Afrique contemporaine*, n° 227, publié par l'Agence française de développement, chez de boeck, 2008.  
e-mail : [afrique-contemporaine@afd.fr](mailto:afrique-contemporaine@afd.fr)

Patrick Makala Nznegu, **Politiques publiques et gestion du secteur agricole et rural en République démocratique du Congo**, publié par le Centre agronomique et vétérinaire tropical de Kinshasa, avec le concours de la CTB, 2008.  
Plus d'infos sur [www.btccctb.org](http://www.btccctb.org)

Theodore Trefon (sous la direction de), **Réforme au Congo (RDC) Attentes et désillusions**, publié par le Musée royal de l'Afrique centrale et L'Harmattan, 2009.  
email : [diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)

Numéro spécial **RD Congo**, revue *Dimension 3*, n° 3, 2009.  
e-mail : [info.dgcd@diplabel.fed.be](mailto:info.dgcd@diplabel.fed.be)

Alain Huart et Chantal Tombu, **Congo, pays magnifique**, Weyrich Africa, 2009,  
[www.weyrich-edition.be/](http://www.weyrich-edition.be/)

Arnaud Zacharie et Bob Kabamba, **La reconstruction congolaise**, Éditions Luc Pire, 2009,  
[www.lucpire.eu](http://www.lucpire.eu)

Afin de définir l'enjeu des politiques agricoles en République démocratique du Congo (RDC), il est utile de citer le professeur Tollens, titulaire de la chaire d'économie agricole et alimentaire à l'Université catholique de Leuven, en Belgique: « En RDC, le risque est grand que le secteur minier draine l'essentiel des investissements étrangers. Cela permettrait de créer, certes, environ 100 000 emplois, mais pas plus. On reviendrait alors au caractère dualiste de l'économie congolaise des années 1970 et 1980, sans espoir pour l'intérieur du pays et pour un développement équitable et durable. À court et à moyen terme, seul le développement de la production vivrière nationale pourrait garantir un développement à la base, au profit des masses paysannes et rurales (...) »<sup>2</sup>.

En RDC, les ressources minières et forestières continuent à susciter un véritable engouement. Les propos du professeur Tollens ont le mérite de rappeler qu'il faudra dépasser la vision « extractive » de l'économie du Congo pour se pencher sur ses véritables forces productrices, essentiellement agricoles, tout en sauvegardant le fabuleux patrimoine naturel de la RDC...

(1) Centre national d'appui au développement et à la participation populaire.

(2) Le Congo sera rural ou ne sera pas. Un article de Pierre Coopman issu de *Défis Sud* n° 91-Bimestriel-octobre, novembre 2009.

(2) Eric Tollens, in *Réforme au Congo (RDC) Attentes et désillusions*, sous la direction de Théodore Trefon, L'Harmattan, Paris, page 226.

Pour cela, les lois minière, forestière et agricole devront être harmonisées. Alain Huart, conseiller technique au ministère de l'Agriculture de la RDC, estime que dans un contexte de crise planétaire des matières premières et de convoitises exacerbées, le pays a besoin, pour se développer, « d'un partenariat intelligent avec les bailleurs de fonds, en phase avec la population ».<sup>3</sup>

Pour cette population, l'existence se résume à la survie. À l'exception de quelques axes (par exemple, la route reliant le port de Matadi à Kinshasa), l'ensemble des infrastructures du pays sont défailtantes, pour ne pas dire inexistantes. Ce vacuum isole les vastes zones rurales et empêche l'écoulement des produits agricoles.

Plus de la moitié des 64 millions d'habitants de la RDC ont moins de 20 ans. Les jeunes, hommes et femmes, jusqu'aux enfants, sont séduits par les villes, grandes ou intermédiaires, mais les conditions y restent infra-humaines, faute d'activités économiques : « Il n'y a pas d'opportunités d'emplois, précisément parce que l'on ne crée pas de valeur ajoutée à partir des productions des campagnes », explique Alain Huart.

#### Travail titanesque

Après deux guerres africaines, 5,4 millions de morts, des années de paix fragile, entrecoupées de massacres et de guerres civiles, l'état veut renaître de sa faillite. Il se concerta avec les organisations de la société civile du Congo et les bailleurs de fonds pour mettre en place une décentralisation économique et agricole.

### Les recettes de l'état seront-elles redistribuées selon les exigences de la loi ?

La nouvelle Constitution structure administrativement l'état congolais en 26 provinces exerçant des compétences de proximité. Affirmons-le sans détours : cette Constitution est un acquis immense mais le travail qui s'annonce est titanesque, d'autant que la mauvaise gouvernance ne sera pas le moindre des écueils à éviter pour ne pas sombrer à nouveau.

La fiscalité sera-t-elle efficace? Les recettes de l'état seront-elles redistribuées selon les exigences de la loi? Les dirigeants du pays

doivent plaider pour l'effacement de la dette odieuse qui menace injustement la relance de l'économie.

Mais ils ont bien plus à faire : il leur échoit de mettre en place des politiques de rupture avec le passé et de répondre aux aspirations du monde rural congolais. Celui-ci veut pouvoir organiser ses filières, transformer ses produits et les commercialiser. Il voudrait même bien plus...

#### Droits et devoirs d'une renaissance

Car d'autres questions sont essentielles : les autorités congolaises se sont-elles vraiment souciées de savoir si leurs citoyens et citoyennes, deux tiers de ruraux, dont une majorité de femmes, désirent s'extraire de la pauvreté par l'entremise de l'agrou-

reste épineuse. Parmi les questions incontournables, il y a celle des agro-carburants.

Les forêts et les sols du Congo seront-ils sacrifiés à la culture de ces nouveaux combustibles? Les droits d'accès à la terre pour la paysannerie doivent en tous les cas être défendus. Gageons que les citoyens congolais, ruraux, urbains ou semi-urbains prennent conscience de leurs devoirs et revendiquent la totalité de leurs droits.

Car comme tous les citoyens du monde, ils ne se contenteront pas de cultiver, de transformer et de vendre des produits agricoles. Ils voudront envoyer leurs enfants à l'école (le taux de scolarisation des filles n'était que de 56% au début des années 2000), se nourrir convenablement, visiter un médecin lorsqu'ils sont malades, disposer d'un hôpital ou d'un

## Comment structurer la fiscalité de la RDC ?

Un grand classique, quand il faut présenter aux néophytes la déliquescence de l'État en RDC, consiste à prendre l'exemple de la restitution des revenus fiscaux aux provinces.

Celles-ci versent la totalité de leurs recettes fiscales à l'État central, qui est censé leur en restituer 40%. C'est là que le bât blesse, on l'aura compris... Le chercheur Roland Pourtier explique pourtant l'insuffisance de la règle des 40%, qui même si elle était appliquée, ne résoudrait pas la question de la redistribution équitable des recettes en

RDC : Une part substantielle des recettes fiscales, générée par le transit des marchandises, n'est perçue que dans quelques points de passage obligés, principalement le port de Matadi (province du Bas-Congo) et le poste frontière de Kasumbalesa (province du Katanga). Quant à la capitale (province de Kinshasa), elle fiscalise les ressources naturelles (pétrole, diamant et bois). En 2007, le budget de l'état est ainsi alimenté à 90% par trois provinces (Kinshasa 38%, Bas-Congo 33%, Katanga 19%). Dans ces conditions,

l'application de la règle des 40% conduirait à concentrer plus de 80% des ressources attribuées aux provinces dans ces trois seules entités, toutes les autres devant se partager les 20% restants, certaines recevant moins de 1%. La mise en œuvre de la décentralisation impose donc de toute évidence une révision profonde de la fiscalité et des modalités de prélèvement des recettes fiscales.

Source : Roland Pourtier, « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État », Afrique Contemporaine n° 227, mars 2008.

business, de l'agriculture paysanne, du modèle chinois, ou d'autres modèles? Ces deux tiers de la population survivent grâce à l'agriculture de subsistance. Leur isolement, dans de nombreuses zones enclavées par le manque de moyens de communications, empêche les agents de l'état-par ailleurs sous-payés-d'acquérir des connaissances fiables sur leurs conditions de vie réelles en tant que paysans... L'environnement naturel dans lequel ces populations rurales survivent est pourtant bon, la pluviométrie est suffisante. Les terres arables ne manquent pas, mais leur gestion

dispensaire modernes dans un périmètre proche, acheter des médicaments, une maison, et même, on l'aurait presque oublié : avoir accès à la télévision câblée ou satellitaire, au téléphone et à l'internet... à l'unique condition qu'ils travaillent et qu'ils s'organisent, qui leur refuserait ces droits?

(3) Alain Huart et Chantal Tombu, *Congo, pays magnifique*, Weyrich Africa, page 13.